

Assemblée générale annuelle 2021 **tenue le dimanche 5 décembre 2021** **Salle William TURNER - LE CELLIER**

Le président déclare l'assemblée ouverte à 9 heures .

Il remercie les adhérents présents ainsi que les invités qui nous ont fait l'honneur de nous rejoindre et les présente :

Monsieur Bernard HAMON, président de la fédération départementale de pêche,
Monsieur Anatole DANTO, chargé de mission Patrimoine Culturel Immatériel,
Monsieur Daniel MARQUET, président de l'ADAPAEF 37 et de l'Union interrégionale des ADAPAEF Loire-Bretagne,
Monsieur Yannick MALLET, président de l'ADAPAEF 49,
Monsieur Jack-Alain GUIHO, président de l'association pour la conservation des pêcheries de la Côte de Jade, représentant monsieur Christophe COSTA, président de l'Union des Carrelets de l'Arc Atlantique.

Absents excusés :

Les élus de la municipalité du Cellier

Invités n'ayant pas donné de réponse :

M. Pierrick LE BARDS, de la DDTM.

- Ordre du jour :

- Procès-verbal de l'assemblée générale 2020,
- Rapport d'activités 2021,
- Rapport financier provisoire 2021,
- Rapport moral,
- A.G. électorale mandat 2022 - 2027
- Questions, divers.

1 - Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale 2020

La lecture en est faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Rapport d'activités 2021 :

- *Cinq conseils d'administration*,
les 25 janvier et 9 mars en visio, les 8 juillet, 18 août et 8 novembre.

- *Trois réunions de bureau*,
les 1^{er} février et 24 février (2) en visio.

- *Réunions à la fédération départementale*,
CA les 7 mai, 28 mai, 12 juin, 30 septembre, 16 octobre et 26 novembre
AG le 12 juin.

- *Activités*,
- 14 janvier : distribution des cartes de l'association et des licences
- 30 janvier : visite terrain pour les carrelots de Basse Goulaine en vue d'aménagement de la zone
- 28 mars : AG 2020
- 19 avril et 6 mai : visios (FN ADAPAEF, CONAPPED et ADAPAEF 44) pour évaluer et contrer les attaques contre nos pratiques.
- 27 juillet : visite terrain en vue de l'aménagement de l'Ile d'Or au Cellier
- 5 septembre : forum des associations au Cellier
- 12 octobre : commission technique à la DDTM
- 8 novembre : commission de bassin pour la pêche professionnelle en eau douce, en visioconférence.

AG diverses,
- 22 mai : AG de l'UCAA à Chaniers (17)
- 6 juillet : AG d'ARA France (visio)
- 10 octobre : AG de la FN ADAPAEF à Chédigny (37)
- 11 octobre : Union Interrégionale des ADAPAEF Loire-Bretagne à Chédigny (37)
- 13 novembre : AG de l'ADAPAEF d'Indre et Loire à Beaumont en Vériion (37)
- 27 novembre : AG de L'ADAPAEF de Maine et Loire à Saumur (49).

Divers,
- PCI : enquête terrain et relecture des fiches
- prêt de matériels traditionnels pour l'exposition au Centre d'Art Contemporain du Pays d'Ancenis du 19 septembre au 28 novembre.

3 - Bilan financier provisoire 2021 (à la date de l'AG):

Pour éviter à la salle une énumération fastidieuse de chiffres, il n'est présenté qu'un résumé :

Recettes	:	29 833,78 €
Dépenses	:	28 399,09 €
Solde	:	1 434,39 €

5 - Rapport moral :

A l'instar des années précédentes, les incivilités subies par les bateaux et les engins de pêche perdurent, le président fait part de son inquiétude. Il renouvelle encore une fois qu'il est impératif d'aller déposer plainte car seuls les dépôts de plainte, même s'ils sont classés sans suites, permettent quantifier l'ampleur des actes d'incivilités commis. Un sondage dans la salle montre que certains ont été victimes mais qu'aucune plainte n'a été déposée.

Divers sujets sont évoqués :

- la baisse des effectifs en 2021 : - 3,42 %,

- la réduction des volumes piscicoles due à une multitude de facteurs tels que la sur-fréquentation de certains secteurs, la prolifération d'espèces invasives (plantes, coquillages), des problèmes de pollution conduisant à la stérilité et/ou malformation des poissons, la disparition des frayères à cause de la baisse de niveau de l'eau, l'envasement de certains secteurs de la Loire et de la Sèvre, une présence de plus en plus importante de prédateurs (silures, cormorans, ...), ...
- la transformation de la qualité de l'eau (baisse des micro éléments et micro-organismes permettant l'alimentation des alevins),
- les restrictions et limitations récemment mises en place et les difficultés d'approche de la Loire au niveau de la communauté urbaine de Nantes.
- affaire COGEPOMI : le tribunal de Nantes a rejeté notre action, non sur le fond, mais pour non respect des délais de procédure.
- la pratique du no-kill qui ne devrait pas concerner les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et ne plus être tolérée pour le silure dans le département, en particulier sur la Loire où les migrateurs sont en fait, les mets favoris de cette espèce. Des études sur plusieurs bassins le montrent.

Selon le principe de précaution souvent évoqué, il serait nécessaire que les décideurs actuels de la pêche de loisir tranchent entre la gestion piscicole (protection des espèces migratrices) et la gestion financière qui est actuellement en cours. Les pêcheurs de gros poissons ont des budgets en adéquation avec les poissons qu'ils pêchent, sont adeptes de la remise à l'eau et n'ont que le souci de pouvoir procéder à la recapture des spécimens qui d'après plusieurs études de scientifiques consomment allégrement 10 fois leur poids chaque année.

- Lauréate 2018 de l'appel à candidature du Ministère de la culture pour faire classer les savoir-faire ancestraux de confection et pose des engins et filets du département au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO, l'association a rendu les fiches au Ministère de la Culture en novembre.

Le classement au Patrimoine Culturel Immatériel de la pratique de la pêche au carrelet est effectif depuis février 2021.

- L'association DMA (défense des milieux aquatiques) attaque systématiquement les arrêtés préfectoraux dans le but d'interdire toute pêche aux engins et aux filets. L'association s'est associée aux pêcheurs professionnels pour entreprendre des contre arguments étayés par des chiffres que seules nos deux catégories de pêcheurs sont en mesure de fournir.

Le président propose aux adhérents dubitatifs de prendre connaissance de leurs attaques en consultant leur site internet.

- La FNPF dispose de moyens financiers énormes lui permettant d'acheter de nombreux linéaires ou des plans d'eau. On s'interroge sur la place laissée aux pratiques de la pêche aux engins et aux filets sur ces biens acquis avec la caisse commune.

- Projets d'actions 2022 : conservation et restauration de pêcheries fixes carrelet de Basse-Goulaine, et reprendre nos participations aux manifestations permettant la mise en valeur de nos pratiques dès que les conditions sanitaires l'autoriseront.

- Les montants des licences et des cartes restent inchangés pour 2022.

- Les dates de distribution des licences à Ancenis et à Nantes sont communiquées, ainsi que les modalités et la marche à suivre pour la délivrance de la carte de l'association

- Pour la délivrance des cartes de l'association 2022, il est demandé de privilégier l'échange par courrier en amont au siège social.

- Il est proposé des retours par voie postale ou par courrier électronique, ou en main propre le jour des retraits de licence.

6 – A.G. électorale pour la mandature 2022 - 2027

Avant l'ouverture de cette A.G, le président :

- lance un appel à volontaires à la salle,
- constate l'absence de volontaire,

- rappelle qu'un bulletin de vote reprenant les noms des candidats a été distribué à chaque adhérent lors de la signature du listing d'émargement,
- précise que chacun est libre de rayer le ou les candidats de son choix,
- indique que les présidents des ADAPAEF 37 et 49, messieurs Daniel MARQUET et Yannick MALLET sont chargés de la collecte des votes et des opérations de dépouillement,
- stipule que ce dépouillement va permettre de désigner le nouveau conseil d'administration. Ce conseil va désigner son bureau, le suppléant pour siéger au CA de la fédération lors des absences du président, et 3 membres PAEF pour la commission spécialisée de la fédération départementale.

Pendant que les administrateurs se réunissent pour désigner le bureau, monsieur Anatole DANTO projette le diaporama consacré à la rédaction des fiches devant permettre le classement des pratique ligériennes au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

A l'issue du dépouillement des **99 bulletins de vote**, messieurs René BERARD, Yves GERGOUIN, Yves DUPÉ, Joël TERRIEN, Roger MENOIRET, Pascal MOREAU, Claude GOUBAUT, Alain MERESSE, Jean JANIN, Michel BAUMARD, Michel ESNAULT, André LE BOUIC, Gilles CHOSSON seront les administrateurs à compter du 1er janvier 2022.

Présentation du bureau :

Président : Gilles CHOSSON,
 Vice-président : René BÉRARD,
 Trésorier : Joël TERRIEN,
 Trésorier-adjoint : Roger MÉNOIRET,
 Secrétaire : Michel BAUMARD,
 Secrétaire-adjoint : Claude GOUBAUT.

Le suppléant à la fédération est Roger MÉNOIRET.

Les représentants à la commission spécialisée de la fédération départementale seront Gilles CHOSSON, René BÉRARD et Roger MÉNOIRET.

Le représentant de bassin qui sera proposé à la FN des ADAPAEF est Joël TERRIEN.

Gilles CHOSSON précise qu'il ne pourra effectuer l'intégralité du mandat, il s'autorise deux ans pour transmettre l'ensemble des dossiers à son successeur.

7 – Questions, divers

- Un échange de questions a suivi, portant sur le seuil de Bellevue, et une demande des carrelats de Basse-Goulaine pour un enlèvement de gravats au niveau de la pêcherie de monsieur BOUCARD.
- Le président communique des informations sur la fréquentation du site internet.
- Un rappel est donné concernant la réglementation.

A 11h25 l'assemblée générale se termine .

Rendez-vous est donné à l'assemblée générale annuelle **2022**

Le secrétaire Claude GOUBAUT

Le président Gilles CHOSSON

Signé GOUBAUT

Signé CHOSSON

